

Flamand occidental : pourquoi ça coince dans les écoles ?



Michel Gars donne tous les vendredis des cours de flamand occidental à l'école Saint-Joseph, à Esquelbecq. PHOTO PIERRE LA MOISON

PAR ALICE DEBARDT
region@lavoxdunord.fr



« Goodday, Monsieur Michel ! » Tom, 5 ans, traverse la cour de récréation pour saluer son professeur. En flamand occidental. Comme chaque vendredi, Michel Gars, retraité de l'éducation nationale, initie les élèves de l'école Saint-Joseph, à Esquelbecq, à cette langue régionale. Celle que parlent certains de leurs aïeux, la frontière de Dunkerque à Armentières. La cloche sonne. Les enfants s'assoient, attentifs. Dans les réponses du ministre, un argument récurrent, pour expliquer ce refus, la « proximité » du flamand occidental « avec l'enseignement du néerlandais ».

« Les langues régionales ne peuvent être sauvées que par l'enseignement. »

JEAN-PAUL COUCHÉ, PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DE LA LANGUE FLAMANDE

Argument repris en mars 2018, dans un courrier du ministre Jean-Michel Blanquer à un élu. Mais difficile d'obtenir une explication sur ce point (2). À Steenvoorde, au siège de l'Institut de la langue flamande (ANVT), Jean-Paul Couché, président de cette fédération, assure que ces langues sont pourtant « bien distinctes ». « On dirait que l'enseignement du flamand occidental n'est ni l'en-

seignement du néerlandais », il est le même complément, et brandit l'argument de l'emploi, le taux de chômage étant plus bas en Flandre-Occidentale (5 %) que dans le Nord (11,7 %). Le VDAB, le Fôle emploi belge, confirme l'intérêt de ces langues. Même si « le néerlandais est un plus lors de l'embauche », précise l'opérateur, chargé de projet. C'est d'ailleurs ce qui a motivé un projet de classes bilingues, dans le Dunkerquois. Et d'école bilingue, c'est à 2019. Mais pas en flamand. En néerlandais, langue sur laquelle « l'avenir de notre territoire repose », selon André Figueroux, président de la communauté de communes des Hauts de Flandre (CCHF) et porteur du projet.

Pour les défenseurs du flamand, la tâche est épineuse. D'autant que malgré les promesses électorales du président de la République, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires n'a toujours pas été ratifiée. Mais Jean-Paul Couché refuse de baisser les bras. « Les langues régionales ne peuvent être sauvées que par l'enseignement. » Il se dit prêt à « aller vers le Défenseur des droits », pour dénoncer ce qu'il estime être « une discrimination ». ■

1. Esquelbecq, Wambregh, Willebroek, et les écoles regroupées de Ruysscheure, Nieuwpoort et Oostende. 2. Le ministre, le recteur et l'inspection académique n'ont pas donné suite à nos sollicitations sur ce point.

Vers un office public du flamand occidental

Le 30 mars devrait marquer les mémoires des locuteurs du flamand occidental. Lors d'une commission permanente, les élus du conseil régional ont voté à Amiens la création d'un office public, comme il en existe pour le breton, le basque, l'alsacien, le catalan et l'occitan. « Le président de Région, Xavier Bertrand, s'y était engagé quelques jours avant son élection », rappelle Valérie Vanhersele-Laporte, conseillère régionale chargée de cette mission. Une promesse réitérée le 8 avril 2017. Il a donc fallu plus de deux ans pour obtenir une subvention pour créer cette institution, dont le but est de promouvoir et protéger le flamand occidental. Elle devrait voir le jour « avant la fin de l'année », les 70 000 € accordés permettraient « d'accompagner les associations à la préfiguration de l'office public », précise Valérie Vanhersele-Laporte. « On regarde ce qui se fait ailleurs, pour trouver la formule à retenir. »

Si le lieu qui accueillera la structure n'est pas encore défini, ses missions le sont. Il s'agira d'aider sur l'emploi, la culture, la



Jean-Paul Couché (ANVT) et la conseillère régionale Valérie Vanhersele-Laporte vont tenter de trouver des partenaires pour créer un office public. PHOTO MARC COMTE

Pourquoi le « Vlaams » se meurt ?

Parmi les missions de l'office public, l'installation de gammes bilingues, comme c'est déjà le cas à Berthen. PHOTO MARC COMTE

faire adhérer les autres collectivités que sont les conseils départementaux, les communautés de communes... Ce sera un travail de tous les partenaires. »

« PED DE NEZ »

Du côté de l'Institut de la langue régionale flamande (ANVT), on ne se berce pas d'illusions : « Il y a encore du travail », lance Jean-Paul Couché, président de la fédération. Pour lui, cet office est « un pied de nez », « un moyen de faire bouger les choses ». En particulier sur la question de l'enseignement du flamand occidental dans les écoles publiques. « Je ne vois pas pourquoi ça bloque pour nous, et pas pour le basque, l'alsacien, l'occitan, le catalan, le breton », en évoquant le cas des écoles bilingues, où les professeurs enseignent en langue régionale. Il arrive le moment où une structure associative ne suffit plus. Il faut installer ailleurs et on veut que le flamand occidental ne disparaisse pas totalement. ■

Dialecte, langue régionale... Le flamand occidental, ou « Vlaams », parlé en certaines parties prises dans les années 1950, on pouvait lire « De fensse de cracher et de parler flamand » sur les murs des cours de récréation, souligne le président de l'ANVT. C'était perçu comme une langue vulgaire. Aujourd'hui, l'estime que le « Vlaams » compte moins de 40 000 locuteurs en France (pour 1,5 million en Belgique).

UNE LANGUE « VULNÉRABLE »

En 1999, une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) comptabilisait 60 000 locuteurs en France. Trois ans plus tard, l'Institut national d'études démographiques (INED) reconnaissait que le flamand occidental souffrait d'un problème de transmission, au même titre que le breton et l'occitan. Il précisait que « neuf fois sur dix », celui-ci « a cessé d'être utilisé avec la génération suivante ».

Pour le préserver, le ministère de la Culture et de la Communication a reconnu le flamand occidental comme langue régionale. Depuis 2009, il fait partie du patrimoine de la France, comme le stipule l'article 75-1 de la Constitution. Mais il ne figure pas, à ce jour, dans la circulaire répertoriant les langues régionales du ministère de l'Éducation nationale. Selon l'UNESCO, le flamand occidental fait partie des langues « vulnérables ». L'observatoire, établi en 2009, ajoute toutefois à ce chiffre les locuteurs belges. À titre de comparaison, avec ses 250 000 locuteurs, le breton est lui considéré comme « sérieusement en danger ». ■

